



**FINANCES
PUBLIQUES**

**AGIR SUR
LA VIE
AU TRAVAIL**



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

SERVICES INFORMATIQUES LA DGFiP 4.0

Pour la CFDT Finances publiques, les services informatiques sont au cœur de la DGFiP d'aujourd'hui et de demain. Loin d'être des acteurs périphériques, les informaticiens de la DGFiP concourent à tous les niveaux aux missions régaliennes de l'État.

Les informaticiens de la DGFiP assurent :

- Le développement des applications support et métiers
- La maintenance, la sécurité et la disponibilité du réseau et des applicatifs
- La maintenance du matériel informatique

La DGFiP s'engage également sur la voie des mégadonnées et de l'intelligence artificielle. Consciente des enjeux mais circonspecte quant aux effets de mode ou d'annonces qui accompagnent ces évolutions technologiques, la CFDT suit attentivement ces développements. Sans rejeter a priori ces innovations techniques, elle veillera à ce qu'elles ne riment pas avec régression sociale.

Pour la CFDT Finances publiques, l'externalisation n'est pas une solution

Dans tous les domaines l'externalisation est une perte de maîtrise qui conduit à mettre en péril la sécurité des données détenues par la DGFiP :

- La maîtrise du développement des applicatifs permet une maintenance et des mises à jour plus réactives et moins coûteuses, ainsi qu'une gestion directe des failles de sécurité.
- L'externalisation ou la délégation à une administration tierce de la gestion des infrastructures, outre la perte de contrôle comme de savoir-faire, interdit tout arbitrage dans la gestion de sa disponibilité

La gestion du parc informatique ne peut conserver sa fluidité de service et son efficacité que dans le cadre de services dédiés internalisés à la DGFiP

- Le recours aux nouvelles techniques de traitement des gisements de données doit être assuré par des fonctionnaires pour garantir au citoyen le secret fiscal et le contrôle déontologique sur l'utilisation de ces informations.

Pourtant, entre 2010 et 2017, le budget informatique de la DGFiP a diminué de 28 % tandis que le budget global de la direction baissait de 5 %.

Pour la CFDT Finances publiques, la DGFiP doit investir massivement et mieux valoriser ses ressources humaines

- Investir dans la formation des informaticiens pour leur permettre d'être toujours à la pointe d'un métier en constante évolution et veiller à ce que les prestataires de service actuels assurent les transferts de compétence
- Investir dans l'attractivité de la DGFiP en assurant la reconnaissance des personnels par une rémunération correspondant au niveau de compétence des informaticiens et la mise en œuvre d'une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle permettant un déroulement de carrière adapté
- Recruter de nouveaux fonctionnaires plutôt que de recourir à des prestataires de services très coûteux ou à des contractuels précaires, et savoir identifier les compétences internes existantes
- Poursuivre et amplifier l'investissement dans du matériel moderne et performant pour disposer d'un réseau puissant et sécurisé

Pour des raisons éthiques, pratiques et financières ces investissements doivent être réalisés en interne a contrario des choix d'externalisation actuels

ACTUALITÉ DU NUMÉRIQUE

Un groupe de travail "stratégie du numérique" s'est déroulé le 23 octobre 2018. Il s'agissait d'un point d'information sur certaines évolutions en cours à la DGFIP.



Différents thèmes ont été abordés :

- Les enjeux des données en particulier avec l'ouverture à des tiers de certains jeux de données
- L'identification des personnes dans le cadre du PAS et de l'amélioration des bases tiers HELIOS
- L'accès à l'espace particulier fiscal dans le programme interministériel France Connect
- Le projet d'espace numérique sécurisé unifié (ENSU)
- La promotion de l'application mobile impots.gouv.fr
- Le nouveau portail Digital-RH
- L'apport attendu par SIRHIUS - Décisionnel
- La poursuite des chantiers de dématérialisation (timbre fiscal et saisies bancaires)
- Le programme de développement d'assistants digitaux

Le point commun de ces évolutions réside dans la recherche d'outils automatisés permettant de réduire les effectifs à la DGFIP...

Ce qui a conduit la **CFDT Finances publiques** à déduire que la seule stratégie numérique actuellement à l'œuvre est celle de la suppression d'emplois.

La **CFDT Finances publiques** a demandé à être associée à une réflexion en amont sur les objectifs d'une politique ambitieuse de développement des outils numériques à la DGFIP.

Nous avons rappelé que l'humain doit être au centre de la stratégie numérique mise en place par la DGFIP, que sa liberté doit être garantie, l'égalité entre les personnes également et que la qualité des conditions de travail des agents doit être un objectif poursuivi.

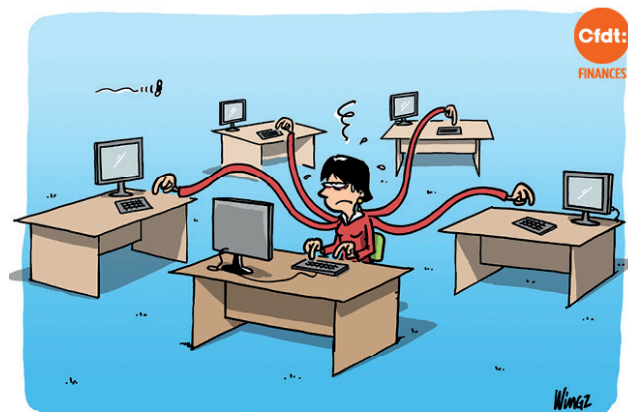
Dans le cadre de l'ouverture de certains jeux de données DGFIP, la **CFDT Finances publiques** a insisté sur la nécessité de valoriser la contribution gratuite apportée par l'Administration aux citoyens et aux acteurs privés utilisant ces ressources.

Par ailleurs, au regard d'évolutions informatiques visant à orienter l'utilisateur vers une relation dématérialisée avec la DGFIP, la **CFDT Finances publiques** a rappelé l'importance du maintien d'un accueil physique, en particulier pour permettre aux plus fragiles ou aux victimes de l'illectronisme d'avoir accès à un service de qualité répondant à l'ensemble des problématiques fiscales et comptables auxquelles ils sont confrontés.

Face aux risques encourus avec la mise en place des CSRH, de SIRHIUS et de Digital-RH, la **CFDT Finances publiques** s'est également attachée à défendre le maintien de services RH locaux pouvant traiter l'ensemble des problèmes rencontrés par les agents dans chaque direction.

La plupart des évolutions présentées peuvent permettre d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail des agents en automatisant des tâches souvent fastidieuses.

Mais cela ne sera possible qu'en abandonnant la vision budgétaire qui prévaut et en mettant en place une politique volontariste de recrutement d'agents des finances publiques et de formation des agents aux nouveaux outils.



**POUR LA CFDT,
L'INFORMATIQUE NE DOIT
PAS ÊTRE UN VECTEUR DE
SUPPRESSION D'EMPLOIS
MAIS LE PARTENAIRE
INCONTORNABLE
DES AGENTS DANS
L'ACCOMPLISSEMENT DE
LEURS MISSIONS.**